Considérations éthiques, sociales et de santé publique

Mahdi Elmandjra

remarques seront fort brèves. La médecine prédictive la prospective partagent au l'anticipation préoccupations : et la participation. Il s'agit de ne pas "apprendre par le choc" et de devancer Ils'agit bien de le faire d'une manière l'événement. non-technocratique et non-autoritaire associant en maximum tous ceux qui sont concernés. C'est là où intervient, je suppose, le concept d'auto-gestion de la santé à nos amis du MURS.

La leçon principale de la prospective aujourd'hui découle de ce que l'on appelle l'accélération de l'histoire semblons plus être en et fait que nous ne culturellement socialement et d'intégrer de maîtriser les produits du développement scientifique et technologique sociétés suscitent. Bien plus qu'un décalage le temps, nous avons à faire à un fossé conceptuel qui concerne les finalités et soulève croissant problèmes d'ordre essentiellement philosophique et éthique qui affectent nos systèmes de valeurs.

monde bio-médical, tout débat le l'éthique ou la déontologie est d'abord un débat sur le concept même de la vie. Où et quand commence-t-elle ? Quelles sont les implications, pour les systèmes valeurs, de ce que l'on fait et de ce que l'on pourrait faire de cette vie ? A qui appartient la décision ? Le point focal est toujours le même, c'est la personne humaine. les caractéristiques Mais quelles sont humaine ? Quand cesse-t-on de l'être personne Sur quelle base ?

Ce débat sur le sens de la vie est fort différent de ceux qui l'on précédé au cours des derniers siècles pas dire millénaires. I1 est le produit développement exponentiel de la science qui caractérise la deuxième moitié de notre Siècle et qui a ouvert des perspectives inimaginables pour l'amélioration la qualité de la vie. Ce débat se mesure aujourd'hui par la publication annuelle de centaines d'articles et dizaines livres. C'est un débat qui n'apparaît qu'à partir des années 70 dans les travaux de l'OMS.

En 1980, le bio-chimiste Erwin CHARGAFF écrivait dans la revue "Santé et Prospective" :

"Je pense qu'à propos de morale et de science, il y a probablement une limite qu'on n'aurait pas dû franchir, transgresser, et qui est marquée par les deux noyaux; l'un est le noyau atomique, l'autre le noyau cellulaire".

Il y a néanmoins une importante nuance entre les deux cas. A cause des problèmes de conscience qu'elle a posés aux hommes de science, la transgression de l'atome, indépendamment de ses retombées bénéfiques, a essentiellement servi à rendre plausible la disparition de l'espèce humaine par auto-destruction. La motivation des transgres-

seurs du noyau cellulaire, par contre, est clairement établie et ne comporte pas d'implications destructrices d'ordre collectif.

bio-éthique souffre aujourd'hui du grand retard que l'on peut constater au niveau de nos structures mentales et sociales. Celles-ci n'encouragent pas facilement l'innovation et se contentent souvent d'adaptations tardives bien au-deçà des transformations requises. C'est une question d'apprentissage individuel et sociétal et non pas d'une remise en cause ou d'un reniement de fondements religieux ou de valeurs fondamentales. C'est aussi un problème politique, dans le sens le plus noble du terme, car il implique des choix de société et des visions de leurs devenirs.

Raymond Forni, Président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale Française, dans un débat à France-Culture, maintenait que :

"la responsabilité d'un médecin ne consiste pas à anticiper sur l'évolution sociale, sur l'évolution morale. Le rôle d'un médecin, c'est de respecter le cadre social dans lequel il vit... Le législateur a le devoir et la responsabilité d'adapter le droit à l'évolution sociale à laquelle il assiste".

Le grand problème est que, s'il y a depuis quelques années une médecine prédictive, par contre, le droit prédictif n'a pas encore réellement vu le jour. Depuis le début de l'humanité, la démarche juridique a toujours consisté à apporter des solutions aux problèmes qui surviennent et non pas à les prévenir. L'anticipation n'est pas le point fort du droit ni des juristes qui ont une préférence naturelle pour les précédents.

A mon humble avis, on ne peut pas soustraire les médecins à la bio-éthique en ayant simplement recours aux législateurs ou à des "éthicistes", comme on commence à le faire aux Etats-Unis, et l'on ne peut pas écarter ceux qui sont directement concernés car l'on transgresserait le noyau existentiel.

Le sujet devient encore plus complexe lorsqu'on y associe un autre chapitre qui intéresse tout chercheur et qui est celui de l'éthique de la connaissance.

A mon avis, il y a 5 grands axes :

- il y a d'abord la dimension éthique avec tout ce qu'elle implique au niveau des questions sur la vie, au niveau de la déontologie, du comportement du médecin, etc...
- il y a un deuxième grand chapitre que sont les systèmes de valeurs et leurs perspectives culturelles et là encore je rends hommage au Professeur RUFFIE parce que c'est un des premiers spécialistes de médecine qui s'est penché sur les problèmes culturels et qui, depuis son livre de 1976 : "De la Biologie à la Culture", a su se diriger dans ce sens.
- le troisième grand chapitre, ce sont les implications juridiques.
- quatrièmement, il y a un aspect social et économique. Tout ce qu'on explique là, cela a bien sûr de grandes implications pour la santé des personnes mais, vu à long terme, ce sont des milliards et des milliards qui sont en jeu. Il n'y a pas que des hommes dans cette profession. L'industrie pharmaceutique multinationale qui finance 95 % des recherches dans certains pays, elle le fait, bien sûr, avec la motivation du bien-être humain, mais il y a un calcul à long terme qu'il

faut tout simplement appréhender et quoi on savoir à faire, quand et à quel moment. D'autres diront : "heureusement qu'il existe", oui, mais devons-nous continuer société de l'avenir dépendant cette vision d'une certaines sources de financement dans le point-là de secteur médical ?

- finalement, la dernière question, je crois que ce sont les conséquences pour les politiques de santé publique. Ce sont les cinq grands axes qu'on pourrait peut-être aborder.

> Mahdi ELMANDJRA Membre de l'Académie du Royaume du Maroc Professeur à l'Université Mohamed V